



DATE DE CONVOCATION

23 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

VOTANTS : 29

N° 02020_01

OBJET

Election du Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le 02/06/2020



ID : 077-217702158-20200528-02020_01-DE

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire

Étaient présents :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - MONGIN Claude - LENOIR Isabelle - GIOVANNONI Patrick - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique – MASSON Isabelle - MATHEROT Olivier – PROD’HOMME Isabelle – SEVESTE Arnaud - ZUCCOLO Isabelle – DIGUET Thierry – DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène – BOURSIEZ Frédéric - DEVAUCHELLE Marie-Paule - USSEGLIO-VIRETTA Guy – LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane – OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – CHOLLET Philippe – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Vu l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales attribuant la présidence de l'assemblée au doyen d'âge pour l'élection du maire,

Vu l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales explicitant les modalités d'élection,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard VACHER, doyen d'âge,

Après avoir procédé à la constitution du bureau en désignant assesseurs : Alexandre HASCOËT et Morgane CRISINEL

Après avoir reçu la candidature de :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN

A procédé à l'élection du Maire selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN : 29 voix

Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Paul Garcia Robin". The signature is written over the printed name and extends upwards and to the right.



DATE DE CONVOCATION

23 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

2 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

VOTANTS : 29

N° 02020_02

OBJET :

Détermination du
nombre d’adjoints au
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 077-217702158-20200528-02020_02-DE



L’an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire

Étaient présents :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - MONGIN Claude - LENOIR Isabelle - GIOVANNONI Patrick - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique – MASSON Isabelle - MATHEROT Olivier – PROD’HOMME Isabelle – SEVESTE Arnaud - ZUCCOLO Isabelle – DIGUET Thierry – DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène – BOURSIEZ Frédéric - DEVAUCHELLE Marie-Paule - USSEGLIO-VIRETTA Guy – LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane – OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – CHOLLET Philippe – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d’adjoints au Maire,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas être inférieur à 1 et ne peut pas excéder 30% de l’effectif global du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage correspond, pour la commune, à un effectif maximum de 8 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité,**

- **Décide** de fixer à 8 (huit) le nombre des adjoints au Maire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente décision peut faire l’objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d’un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre, l’absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.



DATE DE CONVOCATION

23 mai 2020

DATE D'AFFICHAGE

2 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 28

VOTANTS : 29

N° 02020_03

OBJET :

Election des adjoints
au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 077-217702158-20200528-02020_03-DE



L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire

Étaient présents :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - MONGIN Claude - LENOIR Isabelle - GIOVANNONI Patrick - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique – MASSON Isabelle - MATHEROT Olivier – PROD'HOMME Isabelle – SEVESTE Arnaud - ZUCCOLO Isabelle – DIGUET Thierry - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène – BOURSIEZ Frédéric - DEVAUCHELLE Marie-Paule - USSEGLIO-VIRETTA Guy – LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane – OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – CHOLLET Philippe – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales explicitant les modalités d'élections des adjoints au maire,

Vu la délibération 02020_02 de ce jour fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après avoir procédé à la constitution du bureau en désignant assesseurs :
Monsieur Alexandre HASCOËT et Madame Morgane CRISINEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir reçu la liste de :

- Monsieur Claude MONGIN (Union Gretzoise)

A procédé à l'élection des adjoints selon les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste Claude MONGIN (Union Gretzoise) : 29 voix

La liste Claude MONGIN (Union gretzoise), ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés(e) adjoints au maire et immédiatement installés :

Monsieur Claude MONGIN
Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES
Monsieur Patrick GIOVANNONI
Madame Isabelle LENOIR
Monsieur Olivier MATHÉROT
Madame Isabelle MASSON
Monsieur Arnaud SEVESTE
Madame Harmonie DA SILVA PEREIRA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN